



DIRECTION DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE
 1300, boulevard Guillaume-Couture, bureau 300
 Lévis (Québec) G6W 0R9
 Téléphone : 311 (Lévis) ou 418-839-2002 (extérieur)
 www.ville.levis.qc.ca

Période d'imposition du 2026-01-01 au 2026-12-31

Adresse

2420 - 2425 chemin Lambert, Lévis

Matricule

3367-84-8634-0-000-0000

Cadastre(s) et numéro(s) de lot

1964920, 1964923, 1964946, 2245264, 2245265, etc.

N° compte

2026-045451

Date

2026-01-30

N° certificat

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2026

Propriétaire(s)



Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
GE - Fonc.gén.-Agricole - N	RV3579	Évaluation	591 700	0.4236	100	2 506,44
RB - Fosse septique-EAE	RV3579	Unité	2	107.00	49,65	106,25
PCTFA						-2 168,64

GE - Fonc.gén.-Non résidentiel - N	RV3579	Évaluation	600 000	2.1593	40	5 182,32
GE - Fonc.gén.-Taux résid.- N	RV3579	Évaluation	600 000	0.6361	60	2 289,96
RB - Fosse septique	RV3579	Unité	2	107.00	50,35	107,75
RB - Compensation déchets	RV3579	Logement(s)	2	208.00	100	416,00
RB - Déchet saisonnier	RV3579	Chalet	1	104.00	100	104,00
RB - Déchets plus 2000 pc	RV3579	Unité	1	1419.00	100	1 419,00

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi

R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements

U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements

E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité

S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité

B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement	Échéance(s)	Taxes courantes	9 963,08
3367-84-8634-0-000-0000	1) 2026-03-02	830,33 \$	
	2) 2026-04-01	830,25 \$	
	3) 2026-05-01	830,25 \$	
	4) 2026-06-01	830,25 \$	
	5) 2026-07-02	830,25 \$	
	6) 2026-08-03	830,25 \$	
	7) 2026-09-02	830,25 \$	
	8) 2026-10-02	830,25 \$	
	9) 2026-11-02	830,25 \$	
	10) 2026-12-02	830,25 \$	
	11) 2027-01-05	830,25 \$	
	12) 2027-02-04	830,25 \$	
Après échéance(s) Taux d'intérêt annuel 15%			
Total à payer			9 963,08 \$

Message(s)

Taxes municipales

Pour les comptes de 300 \$ ou plus, le montant des taxes municipales est payable en 12 versements.

Si le total du compte n'atteint pas 300 \$, il doit être payé en un versement unique avant la date d'échéance.

Informations

Des informations additionnelles sont disponibles sur le site de la Ville à ville.levis.qc.ca/taxes

Frais d'intérêts

Pour éviter des frais d'intérêts, assurez-vous de faire parvenir vos paiements avant les échéances.

Lieu et modes de paiement

1-Par prélèvement préautorisé

2-Par chèque à l'ordre de Ville de Lévis, par la poste ou dans la chute à courrier située à l'adresse ci-haut mentionnée

3-Par votre institution financière : internet, guichet automatique ou via votre créancier hypothécaire

Nous joindre

Par téléphone : 311 ou 418-839-2002 (extérieur de Lévis)

Par courriel : infotaxes@ville.levis.qc.ca

Bordereau de paiement

Échéance 1	2026-03-02	830,33 \$	SIPC	N° compte
Échéance 2	2026-04-01	830,25 \$	SIPC 63	2026-045451
Échéance 3	2026-05-01	830,25 \$	N° référence pour paiement	3367-84-8634-0-000-0000
Échéance 4	2026-06-01	830,25 \$	Adresse	2420 - 2425 chemin Lambert, Lévis
Échéance 5	2026-07-02	830,25 \$		
Échéance 6	2026-08-03	830,25 \$		
Échéance 7	2026-09-02	830,25 \$		
Échéance 8	2026-10-02	830,25 \$		
Échéance 9	2026-11-02	830,25 \$		
Échéance 10	2026-12-02	830,25 \$		
Échéance 11	2027-01-05	830,25 \$		
Échéance 12	2027-02-04	830,25 \$		

Si vous payez par chèque, veuillez inscrire le n° de référence pour paiement au verso du chèque.



**RENSEIGNEMENTS POUR LES IMMEUBLES
NON RÉSIDENTIELS (n.r.) ET INDUSTRIELS (ind.)**

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage qui représente la valeur « non résidentielle » par rapport à la valeur totale de l'unité

Tableau des classes d'immeubles non résidentiels

Classe	% de la valeur non résidentielle/valeur totale	% du taux n.r.	% autre taux
1A	Moins de 0,5 %	0,1 %	99,9 %
1B	0,5 % ou plus et moins de 1 %	0,5 %	99,5 %
1C	1 % ou plus et moins de 2 %	1 %	99 %
2	2 % ou plus et moins de 4 %	3 %	97 %
3	4 % ou plus et moins de 8 %	6 %	94 %
4	8 % ou plus et moins de 15 %	12 %	88 %
5	15 % ou plus et moins de 30 %	22 %	78 %
6	30 % ou plus et moins de 50 %	40 %	60 %
7	50 % ou plus et moins de 70 %	60 %	40 %
8	70 % ou plus et moins de 95 %	85 %	15 %
9	95 % ou plus et moins de 100 %	100 %	0 %
10	100 % (unité entièrement « non résidentielle »)	100 %	0 %
11	100 % Cours de triage en usage avant le 16 juin 1994	100 %	0 %
12	100 % Centre d'hébergement et soins longue durée	20 %	80 %
13	100 % Cours de triage (CFIL, Chemin de fer d'intérêt local)	40 %	60 %

Exemple de détermination de la classe

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Valeur imposable totale de l'unité 500 000 \$

Moins : valeur imposable de la partie autre -275 000 \$

que « non résidentielle »

Valeur imposable « non résidentielle » 225 000 \$

Pourcentage de la valeur non résidentielle / valeur totale

Valeur imposable + Valeur imposable totale = Pourcentage de la valeur

Non résidentielle de l'unité d'évaluation imposable non résidentielle

225 000 \$ ÷ 500 000 \$ = 45 %

Classe selon le pourcentage de la valeur imposable non résidentielle

Au tableau des classes d'immeubles non résidentiels, le pourcentage de 45 % de la valeur imposable non résidentielle correspond à la catégorie 6, puisque ce pourcentage se situe à 30 % ou plus et à moins de 50 %.

¹Pour une EAE, il s'agit de la valeur imposable totale de la partie non agricole.

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage qui représente la superficie principalement utilisée ou destinées à des fins de « production industrielle » par rapport à la superficie totale non résidentielle de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles industriels

Classe	% de superficie ind. / superficie non résidentielle	% du taux ind.	% du Taux n.r.
1	Moins de 25 %	0 %	100 %
2	25 % ou plus et moins de 75 %	50 %	50 %
3	75 % ou plus	100 %	0 %
4	1 seul occupant	100 %	0 %

Exemple de détermination de la classe

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie totale à usage non résidentiel 500 m²

Superficie des locaux destinés à des fins de « production industrielle » 300 m²

Pourcentage de superficie industrielle 300 m² ÷ 500 m² = 60 %

Classe selon le pourcentage à usage industriel

Au tableau des classes d'immeubles industriels, le pourcentage de 60 % à usage industriel correspond à la classe 2, puisque ce pourcentage se situe à 25 % ou plus et à moins de 75 %.